

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 11 juin 2018**  
~~~~~

**ACCUEIL TRANSITOIRE POUR LES SERVICES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE
MISE À DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX SUR LA COMMUNE DE MONTARNAUD
TRAVAUX DE RÉNOVATION LÉGÈRE – MISE EN PLACE D'UN FONDS DE CONCOURS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 juin 2018 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés : M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, Monsieur Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Annie LEROY, Madame Béatrice FERNANDO, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Yannick VERNIERES, Monsieur David CABLAT, Monsieur René GARRO, Mme Maria MENDES CHARLIER, Mme Nicole MORERE, M. José MARTINEZ, Monsieur Guy-Charles AGUILAR -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Monsieur Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, Madame Catherine VIGNERON suppléant de Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations : Monsieur Henry MARTINEZ à M. Jean-Pierre GABAUDAN, Monsieur Jean-Claude CROS à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Jean-Luc DARMANIN à Mme Agnès CONSTANT, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés : M. Philippe SALASC, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Pierre PECHIN, Mme Florence QUINONERO

Absents : M. Philippe MACHETEL, Monsieur Grégory BRO, Monsieur Jean-André AGOSTINI

Quorum : 24	Présents : 35	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier son article L. 5214-16 V relatif aux fonds de concours entre communes membres et communauté de communes ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, en particulier ses articles L2211-1 et L2221-1 afférents au domaine privé des personnes publiques ;

VU le code civil, en particulier ses articles 1708 et suivants afférents au contrat de louage ;

VU ensemble, l'arrêté préfectoral n°2017-1-1434 du 19 décembre 2017 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes vallée de l'Hérault et la délibération n°1552 du conseil communautaire du 27 novembre 2017 portant sur la définition de l'intérêt communautaire, en particulier la compétence optionnelle en matière d'action sociale d'intérêt communautaire ;

VU la délibération n°1152 du conseil communautaire en date du 18 mai 2015 approuvant le projet de construction d'une crèche intercommunale à Montarnaud et acquérant les biens immobiliers nécessaires à l'opération ;

VU la délibération n°1192 du conseil communautaire en date du 28 septembre 2015 approuvant le projet de plan de financement de l'équipement multi-accueil intercommunal à Montarnaud ;

VU la délibération n°1358 du conseil communautaire en date du 26 septembre 2016 approuvant l'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche multi-accueil « Le Berceau » à Montarnaud de 2 places, passant ainsi l'équipement de 22 à 24 places ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a engagé la construction d'un nouvel équipement multi-accueil d'une superficie d'environ 700 m² et d'une capacité d'accueil de 40 places,

CONSIDÉRANT que compte-tenu des conditions climatiques depuis le démarrage des travaux (décembre 2017), le projet de construction du futur équipement a pris du retard, sa livraison est à ce jour envisagée pour le début de l'année 2019,

CONSIDÉRANT que pour faire face à ce décalage de livraison, et garantir l'accueil d'enfants supplémentaires dès le mois d'octobre 2018 sur la commune de Montarnaud (compte-tenu également de la forte pression des familles face au manque de places d'accueil collectif), il est envisagé d'utiliser un local temporaire d'accueil pour une durée minimale de 6 mois renouvelable,



© C.C.V.H. - Cadastre et POS/PLU
- 2017

Echelle : 1/1000
Création : 11/05/2018

**LOCALISATION SALLE
SERVICE JEUNESSE
MONTARNAUD –
CREATION D'UNE
ANNEXE**

